

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRAH SUR L'ARNON

Séance du Comité Syndical du 29 juillet 2026

REFERENCE : 2026-014

Date de convocation : 17 juillet 2026

Délégués en exercice : 41

Nombre de membres présents : 27 décomposé en 25 représentants + 3(sans possibilités de votes)

Votants : 30 (25 présents + 5 pouvoirs)

En l'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juillet à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués par Emmeline LORY, Présidente, se sont réunis à la Salle communale de la commune de REZAY 18170, sous la présidence de Madame LORY Emmeline, Présidente.

Membres présents : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), CARION Eric (Ardenais, suppléant), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), CHABENAT DUMAS Alexandre (Chambon, suppléant), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), BOURLIAUD Geoffrey (Saint Baudel, suppléant), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Membres Absents : MARIE Philippe (Beddes, délégué), BISSON Patrick (Ineuil, délégué), MORCELY Bertrand (Loye sur Arnon, délégué), MEDAR Jean-Michel (Néret, délégué), ALABERGERE Frédéric (Préveranges, délégué), AMIZET Jean-Pierre (Saint Christophe le Chaudry, délégué), BEDU Eric (Venismes, délégué), CLEMET Fabien (Vesdun, délégué), CHARASSON Patrick (CDC La Châtre Ste Sévère, délégué), RIOTE Emmanuel (CDC Cœur de France, délégué).

Membres excusés : DESIRE Guillaume (Ids St Roch, délégué), BREUZE Corinne (Le Chatelet, déléguée), BERIGAUD Véronique (Saint Jeanvrin, suppléante), LERUDE Florence (Sidiailles, déléguée), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué)

Membres votants : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Pouvoirs : DESIRE GUILLAUME (Ids St Roch) à RONDIER Thomas (Saint Hilaire en Lignières représenté par son suppléant JOUHANNEAU Emmanuel), BREUZE Corinne (Le Chatelet, déléguée) à CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée) à PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué) à PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué) à LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué)

Secrétaire de séance : Angélique WOZNIAC

Annulation de la Délibération 2025-012 contrat de prestation de service secrétariat.

La Présidente rappelle au Comité syndical que la délibération n° 2025-12 portait sur la conclusion d'un contrat de prestation de secrétariat.

Le contrôle de légalité de la préfecture a émis un avis défavorable sur cette délibération, en précisant :

- ce type de contrat relève des règles de la commande publique, même lorsque le montant financier est inférieur aux seuils réglementaires applicables ;
- un contrat de prestation ne doit pas se substituer au recrutement d'un agent public, principe posé par le Code général de la fonction publique.

En l'espèce, le recours à une prestation de secrétariat avait pour unique objectif d'assurer la continuité du service et des spécificités à polyvalences techniques de ce poste.

Afin de se conformer aux observations du contrôle de légalité et d'écarter tout risque de non-conformité au Code général de la fonction publique, il est proposé :

- d'annuler la délibération n° 2025-21 relative au contrat de prestation de secrétariat ;

Le 1^{er} Vice - Président invite le Comité syndical à se prononcer sur l'annulation de la délibération susmentionnée et sur les modalités proposées pour le remplacement.

Madame LORY, Présidente ne participe pas au vote étant concerné directement par cette délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-13,

DÉCIDE :

- d'annuler la délibération n° 2025-12 relative au contrat de prestation de secrétariat ;
- de confier les tâches administratives techniques à l'employée Ingénieure Chargé de suivis des projets
- d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire,

WOZNIAK Angélique



Déposé
à la sous-Préfecture

le: 06 AOUT 2026



À Chateaufumeillant, le 03 août 2026

La Présidente,

LORY Emmeline

